

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Lisa Mazzone, Boris Calame, Jean-Michel Bugnion, Sophie Forster Carbonnier, François Lefort, Mathias Buschbeck, Frédérique Perler, Yves de Matteis

Date de dépôt : 18 novembre 2014

Proposition de motion

Projet d'agglomération : remettons l'ouvrage sur le métier immédiatement !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la nécessité de prendre en compte la région et non les frontières politique et administrative pour mettre en place une politique cohérente, en particulier en matière d'aménagement, de logement, de mobilité, d'impact environnemental et de cohésion sociale ;
- la nécessité de travailler avec les autorités françaises et vaudoises pour améliorer la qualité de vie dans la région ;
- la communauté de destin que partagent l'ensemble des habitants de la région ;
- la dispersion des habitations, ou l'étalement urbain, et la forte demande en mobilité individuelle motorisée qu'elle entraîne ;
- le mitage du territoire en France voisine grignotant sur les espaces naturels et agricoles ou la réduction des terres agricoles à l'échelle de la région ;
- la nécessité de mieux organiser le territoire, en densifiant les zones constructibles, pour sauvegarder l'agriculture de proximité et valoriser notre paysage commun ;
- la saturation du transport individuel motorisé sur les routes ou le trafic de transit que subissent les habitants du canton de Genève, en particulier des communes suburbaines ;

- la pression sur le marché de l’immobilier dans l’agglomération genevoise due au manque de logements ;
- le discours de Saint-Pierre, prononcé le 10 décembre 2013, qui précise l’orientation du Conseil d’Etat : « *notre gouvernement, fidèle aux valeurs suisses mais respectueux aussi de celles de nos voisins, poursuivra donc le dialogue avec les autorités vaudoises et françaises pour aménager ce territoire précieux que nous avons en partage.* » ;
- le projet d’agglomération 2^e génération, qui comprend des projets d’aménagement en matière de logement, d’activité, de mobilité, de paysage, d’agriculture et d’espace naturel qui n’attendent qu’à être mis en œuvre ;
- l’existence du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) chargé de la mise en œuvre du projet d’agglomération 2^e génération ;
- le report par le Conseil d’Etat, à plusieurs reprises, d’assemblées plénières du GLCT depuis mai 2014 ;
- le courrier envoyé par les partenaires de France voisine à la Confédération, à la fin septembre 2014, demandant une reprise des négociations, suite aux attermoiments du département chargé des affaires régionales,

invite le Conseil d’Etat

- à convoquer à nouveau régulièrement les instances du GLCT « Grand Genève », pièce maîtresse du dispositif pour une gouvernance transfrontalière ;
- à transmettre au Grand Conseil une feuille de route sur l’état d’avancement des études et travaux de mise en œuvre des mesures liées aux projets d’agglomération 1^{re} et 2^e génération, cofinancées par la Confédération et votées par le Grand Conseil (H 1 70) ;
- à transmettre au Grand Conseil l’évaluation par la Confédération du projet d’agglomération 2^e génération (Grand Genève) ;
- à transmettre au Grand Conseil la feuille de route du Conseil d’Etat pour relancer le projet d’agglomération de 3^e génération (projet d’agglomération 3) relatif à la tranche A2 (2015-2018) et B (2019-2022) ;
- à transmettre au Grand Conseil la teneur des récents échanges franco-suisse en haut lieu, a minima l’essentiel du retour du Conseil fédéral au Conseil d’Etat à ce propos ;

- à saisir les instances ou les départements concernés pour engager les études liées au projet d'agglomération 3^e génération ;
- à mettre en place des espaces d'informations et d'échanges permettant de sensibiliser la population aux enjeux et aux projets du Grand Genève afin qu'elle s'approprie ce processus régional.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les deux générations, 2007 et 2012, du projet d'agglomération franco-valdo-genevois – dit aujourd'hui du Grand Genève – ont mobilisé bon nombre d'acteurs volontaires et enthousiastes, tant du monde politique que de la société civile. A deux reprises, douze grandes collectivités françaises, vaudoises et genevoises – représentant 211 communes et un bassin de vie de 2 500 km² de 850 000 habitants – ont signé des chartes d'engagement sur une organisation de l'espace régional réunissant une vision commune sur l'urbanisation, la mobilité, le paysage et l'environnement¹.

Cette démarche à l'échelle transfrontalière s'insère dans une politique d'espaces métropolitains initiée par le Conseil fédéral afin de s'engager à la réduction des gaz à effet de serre (cf. protocole de Kyoto 1997). Tout comme la Genève franco-suisse, les bassins naturels construits autour de Bâle, Neuchâtel, de la *Regio insubrica* (Tessin-Côme-Verbania), Zurich et Lausanne-Morges ont largement répondu à l'invitation des autorités fédérales à présenter un concept d'aménagement intégré et des propositions de mesures visant à être soutenues financièrement par la Confédération.

Dans son rapport RD 998, le Conseil d'Etat présente un premier bilan 2011-2013 sur la mise en œuvre des mesures prévues par la loi sur les infrastructures de transport issues du projet d'agglomération (LITAgglo-H 170). Le rapport rappelle que « la Confédération suisse a débloqué 20,8 milliards de francs sur 20 ans au titre du fonds d'infrastructure. Sur ce montant, 6 milliards sont alloués à la contribution aux infrastructures d'agglomération avec environ 2,5 milliards déjà affectés aux projets urgents, tels que CEVA, TCMC et TCOB pour le seul canton de Genève, et 3,5 milliards aux projets d'agglomération pour la période 2011-2022, qui seront libérés par tranches quadriennales. A l'échelle nationale, le Parlement suisse a libéré 1,5 milliard de francs pour la tranche A.1 (2011-2014). Seuls 2 milliards de francs seront en principe disponibles pour les tranches A.2 (2015-2018) et B (2019-2022) »².

¹ Voir rapport d'accompagnement : synthèse du projet d'agglomération 2012 – édition Comité régionale franco-genevois (CRFG), annexe de la Charte d'engagement 2012 du projet d'agglomération 2

² Rapport du Conseil d'Etat RD 998 du 26 juin 2013

Cette première opportunité de projeter à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise a remporté un certain succès puisque le projet d'agglomération 1^{re} génération (PA1) a permis d'obtenir de la Confédération un financement à hauteur de 230 millions pour la première tranche A.

Trois accords de base ont été la conclusion d'une mobilisation sans précédent par les différents acteurs français, vaudois et genevois :

- > la vision d'une agglomération multipolaire, compacte et verte (2007) ³,
- > le concept d'une agglomération solidaire, dynamique et efficace (2012) ⁴,
- > une programmation du développement à l'horizon 2030 ⁵.

Autrement dit, les éléments de base politiquement approuvés sont le fruit d'une coopération régionale active visant à convenir d'une capacité d'accueil du développement habitats/emplois et d'une répartition équilibrée de ce développement dans les territoires. La formulation du projet demeure ouverte, mais produit une structure spatiale à grande échelle offrant ainsi un caractère évolutif (notion de plan-guide). Des hypothèses qui peuvent guider la formulation des politiques durables d'aménagement du territoire pour projeter la métropole du XXI^e siècle, qui fait la part belle au vivre-ensemble par l'effet d'une gouvernance novatrice.

Relevons également que la démarche de projet et des politiques publiques qui l'accompagne a reçu une très bonne évaluation des services de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) à Berne ; considéré comme l'un des meilleurs 25 projets d'agglomération de Suisse envoyé en 2008 à la Confédération.

Colauréat du 8^e Grand prix européen de l'urbanisme (GPEU), le projet d'agglomération franco-valdo-genevois a été récompensé lors du 25^e anniversaire du Conseil européen des urbanistes au Comité des Régions à Bruxelles en novembre 2010. Il concourait sur le thème « Genève transfrontalière : le projet urbain et le plan paysage, fondateurs d'une solidarité d'agglomération » ⁶.

³ Voir charte d'engagement du projet d'agglomération 1

⁴ Voir charte d'engagement du projet d'agglomération 2

⁵ *Idem* 1

⁶ Genève Agglo 2030, un projet pour dépasser les frontières, collectif d'auteurs sous la direction de Nicole Surchat Vial, Frédéric Bessat et Pascale Roulet, chefs du projet d'agglomération FVG, novembre 2010 – éditions Parenthèse

Ces quelques éléments rappelés suffisent à motiver la présente motion pour trois raisons au moins :

- > l'attractivité régionale implique l'établissement d'un aménagement du territoire partagé, équilibré, solidaire et durable ;
- > le développement de politiques publiques communes visant à tendre vers de meilleurs équilibres dans la répartition des emplois et des logements ;
- > les réponses concrètes à apporter face à la crise de la mobilité qui se manifeste partout sur le territoire transfrontalier.

Constat et dépassement

Notre agglomération est en voie d'atteindre le million d'habitants, c'est l'un des territoires les plus dynamiques de Suisse et d'Europe avec une croissance démographique et une augmentation de l'emploi de 90 000 unités sur dix ans depuis 1998, soit 1,1% par an. Mais cette croissance n'est pas sans difficultés et problèmes. Notre déséquilibre régional réside dans l'éloignement croissant des lieux d'habitat et de travail, facteur clé du mitage du territoire ou de l'étalement urbain. Il en résulte une explosion de la mobilité avec des impacts sur l'environnement et la vie quotidienne des populations. La croissance observée s'est avérée nettement plus rapide que prévue entre 2007 et 2012. La programmation de 200 000 habitants et 100 000 emplois supplémentaires à l'horizon 2030 est réaliste, même si nous ne sommes pas à l'abri d'incertitudes de la conjoncture internationale.

L'accord sur le logement transfrontalier prévoit une répartition des 100 000 logements à construire à l'horizon 2030, soit 50% pour Genève (prévus au Plan directeur), 30% côté français et 20% sur territoire vaudois. Le projet d'agglomération situe précisément les nouvelles zones à bâtir pour le logement, les équipements, les activités et les infrastructures. Aujourd'hui, c'est sur la mise en œuvre que butent les projets d'agglomération 1^{re} et 2^e génération.

La démarche régionale qui a prévalu depuis 2007 et 2012 est au point mort. Il n'est plus admissible que le Conseil d'Etat, en particulier la Présidence – chargée des affaires régionales (en vertu de la nouvelle constitution cantonale) –, semble mettre en suspens l'application du projet d'agglomération 2^e génération et renvoie aux calendes grecques la préparation du projet d'agglomération de 3^e génération dès 2023.

Nous refusons d'admettre l'inertie ou l'attentisme ambiants qui empêchent la concrétisation des projets et mesures susceptibles d'être cofinancés par la Confédération et déjà approuvés par le Grand Conseil. Les pilotages respectifs de mise en œuvre doivent être repris, en particulier dans

le cadre de l'Assemblée du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) chargé du projet du Grand Genève depuis le 28 juin 2012 respectivement du Comité régional franco-genevois (CRFG), l'ancêtre de la coopération transfrontalière sur notre territoire.

La continuité du projet d'agglomération représente la seule possibilité d'un dépassement de la « coupure » frontalière paralysant le développement d'infrastructures d'intérêt commun. Cette continuité doit être relancée pour assumer des enjeux toujours plus interdépendants entre Genève et nos voisins français et vaudois.

Il s'agit également, aujourd'hui, de rendre ces projets plus lisibles par la population qui doit s'approprier la démarche transfrontalière. C'est pourquoi nous vous proposons de mettre en place des espaces de présentation et de dialogue, qui pourraient être une Maison de l'agglomération et une feuille d'information régulière.

Nous espérons, chères et chers députés, que vous réserverez un accueil chaleureux et enthousiaste à cette motion.